

BTK SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 30 Septembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées

dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

Les emplois en titres émis par la BTK Leasing représentent 12,34 % de l'actif total au 30 Septembre 2023, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 25.16% de l'actif total au 30 Septembre 2023. Cette proportion est en dépassement du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

BTK SICAV a souscrit deux certificats de dépôts de plus d'un an « CDP 730J-23/11/2023 9.20% » et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Tunis, le 26 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 30/09/2023
(Unité : En Dinars)

	Notes	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	18 470 688,592	14 909 337,462	14 551 838,262
a - Actions et Valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		18 470 688,592	14 909 337,462	14 551 838,262
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	14 272 854,892	5 025 043,884	6 904 808,441
a - Placements monétaires		9 072 518,232	4 589 207,991	6 522 396,159
b - Disponibilités		5 200 336,660	435 835,893	382 412,282
AC 3 - Créances d'exploitation		131,110	52,360	52,360
Autres débiteurs		131,110	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		32 743 674,594	19 934 433,706	21 456 699,063
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	42 945,070	29 279,363	31 510,649
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	25 834,641	24 195,557	30 775,271
TOTAL PASSIF		68 779,711	53 474,920	62 285,920
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	29 557 445,560	19 087 063,327	20 255 192,283
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	3 117 449,323	793 895,459	1 139 220,860
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		1 662 414,410	-0,579	-0,004
Sommes capitalisables de la période		1 455 034,913	793 896,038	1 139 220,864
ACTIF NET		32 674 894,883	19 880 958,786	21 394 413,143
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		32 743 674,594	19 934 433,706	21 456 699,063

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 Juillet au 30 Septembre 2023

(Unité : en Dinars)

	Notes	DU 01/07/2023 AU 30/09/2023	DU 01/01/2023 AU 30/09/2023	DU 01/07/2022 AU 30/09/2022	DU 01/01/2022 AU 30/09/2022	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3.2	313 101,509	869 596,106	261 409,891	670 671,547	913 812,342
a - Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		313 101,509	869 596,106	261 409,891	670 671,547	913 812,342
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3.4	206 718,026	478 478,606	63 210,514	200 818,407	287 208,846
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		519 819,535	1 348 074,712	324 620,405	871 489,954	1 201 021,188
CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENTS	3.6	0,000	0,000	0,000	-2 187,000	-2 187,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-41 074,862	-107 713,000	-27 409,220	-77 384,087	-106 124,741
REVENU NET DES PLACEMENTS		478 744,673	1 240 361,712	297 211,185	791 918,867	1 092 709,447
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-17 093,207	-42 269,281	-10 806,575	-30 680,960	-43 873,107
RESULTAT D'EXPLOITATION		461 651,466	1 198 092,431	286 404,610	761 237,907	1 048 836,340
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	189 447,884	256 942,482	3 699,387	32 658,131	90 384,524
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE(*)		651 099,350	1 455 034,913	290 103,997	793 896,038	1 139 220,864
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-189 447,884	-256 942,482	-3 699,387	-32 658,131	-90 384,524
* Variation des +/- values potentielles sur titres		6,110	6,176	0,000	69 820,786	69 820,786
* +/- values réalisées sur cession des titres		-0,650	-0,650	0,000	-72 685,000	-72 685,000
* Frais de négociation des titres		0,000	-52,076	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		461 656,926	1 198 045,881	286 404,610	758 373,693	1 045 972,126

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 Juillet au 30 Septembre 2023

(Unité : en Dinars)

	DU 01/07/2023 AU 30/09/2023	DU 01/01/2023 AU 30/09/2023	DU 01/07/2022 AU 30/09/2022	DU 01/01/2022 AU 30/09/2022	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
AN 1 - Variation de l'Actif Net					
<u>résultant des opérations</u>					
<u>d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	461 651,466	1 198 092,431	286 404,610	761 237,907	1 048 836,340
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	6,110	6,176	0,000	69 820,786	69 820,786
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-0,650	-0,650	0,000	-72 685,000	-72 685,000
d - Frais de négociation de titres	0,000	-52,076	0,000	0,000	0,000
AN 2 - Distribution des dividendes					
(*)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN 3 - Transaction sur le capital	5 048 023,217	10 082 435,859	87 419,212	3 107 168,541	4 333 024,465
a - Souscriptions	13 489 547,803	26 522 828,562	1 503 393,663	9 608 018,879	16 134 011,103
* Capital	12 302 051,904	24 455 288,664	1 392 312,187	9 067 187,648	15 009 010,031
* Régularisation des sommes non distribuables	-41,354	-30,159	42 695,143	40 656,549	299 152,253
* Régularisation des sommes capitalisables	1 187 537,253	2 067 570,057	68 386,333	500 174,682	825 848,819
b - Rachats	-8 441 524,586	-16 440 392,703	-1 415 974,451	-6 500 850,338	-11 800 986,638
* Capital	-7 702 177,896	-15 152 981,688	-1 312 080,987	-6 120 596,234	-10 942 992,799
* Régularisation des sommes non distribuables	30,040	23,010	-42 052,974	-40 748,427	-250 540,374
* Régularisation des sommes capitalisables	-739 376,730	-1 287 434,025	-61 840,490	-339 505,677	-607 453,465
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 509 680,143	11 280 481,740	373 823,822	3 865 542,234	5 378 996,591
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	27 165 214,740	21 394 413,143	19 507 134,802	16 015 416,552	16 015 416,552
b - En fin de période	32 674 894,720	32 674 894,720	19 880 958,624	19 880 958,786	21 394 413,143
AN 5 - Nombre de parts					
a - En début de période	238 482	193 548	181 586	153 010	153 010
b - En fin de période	282 436	282 436	182 386	182 386	193 548
VALEUR LIQUIDATIVE	115,690	115,690	109,005	109,005	110,538
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,20%	6,23%	5,83%	5,54%	5,62%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Septembre 2023
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à **18 470 688,592 dinars** contre **14 909 337,462** dinars au 30/09/2022 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif Net
TN0003400348	AB SUB 2009/A TF	5000	33 100,000	33 104,000	0,101
TN0003400355	AB SUB 2009/B TV	5000	33 100,000	33 108,000	0,101
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	132 900,000	133 676,000	0,409
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	132 900,000	133 676,000	0,409
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	288 000,000	295 904,000	0,906
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	399 700,000	406 604,000	1,244
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	534 604,000	1,636
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	962 287,200	2,945
TN0003100674	BNA SUB 2009	20000	132 400,000	135 168,000	0,414
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	225 000,000	232 212,000	0,711
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5000	225 000,000	232 212,000	0,711
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5000	500 000,000	512 452,000	1,568
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10000	1 000 000,000	1 044 176,000	3,196
TN0002601045	STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	132 900,000	135 860,000	0,416
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5000	500 000,000	518 104,000	1,586
TN0003900230	UIB 2009/1	5000	33 110,650	33 414,812	0,102
	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	5000	500 000,000	501 696,554	1,535
	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5000	500 000,000	500 535,388	1,532
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5000	500 000,000	505 406,169	1,547
	Total		6 668 110,650	6 884 200,123	21,069

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de l'Actif Net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50000	5 000 000,000	5 306 680,000	16,241
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20000	2 000 000,000	2 143 392,000	6,560
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35000	3 500 000,000	3 577 252,000	10,948
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5000	500 000,000	523 496,000	1,602
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,000	35 668,469	0,109
	Total		11 034 650,000	11 586 488,469	35,351

Les entrées en portefeuille-titres du 01/07/2023 au 30/09/2023

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations des Sociétés		15 000	1 500 000,000
ACHAT 5000 E O ATL 2023-2	16/08/2023	5 000	500 000,000
ACHAT 5000 AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15/09/2023	5 000	500 000,000
ACHAT 5000 AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	26/09/2023	5 000	500 000,000
TOTAL		15 000	1 500 000,000

Les sorties du portefeuille-titres du 01/07/2023 au 30/09/2023

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		233 450,000	233 450,650	-0,650
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2023	33 350,000	33 350,650	-0,650
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2023	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2023	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2023	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2023	33 350,000	33 350,000	0,000
TOTAL		233 450,000	233 450,650	-0,650

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **313 101,509** dinars pour la période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/07/2023 au 30/09/2023	du 01/01/2023 au 30/09/2023	du 01/07/2022 au 30/09/2022	du 01/01/2022 au 30/09/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations					
- Intérêts	305 463,398	861 957,995	261 409,891	651 465,147	894 605,942
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	7 638,111	7 638,111	0,00	19 206,400	19 206,400
TOTAL	313 101,509	869 596,106	261 409,891	670 671,547	913 812,342

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/09/2023 à 14 272 854,892 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% de L'Actif Net
	Certificats de dépôt			5 957 011,976	6 035 223,984	18,471
TNGF4H31XGK1	CDP BTK 20J-15/10/2023	BTK	8,50%	1 992 479,956	1 994 735,970	6,105
TNE3L64EH831	CDP BTK LEASING 60 J10/09/2023	BTK LEASING	9,00%	2 964 532,020	2 976 354,680	9,109
TN4VJR73V7H2	CDP 730J-23/11/2023	BTK LEASING	9,20%	500 000,000	531 893,334	1,628
TN0CY416OP13	CDP AIL 3 ANS Taux 9.3%	BTK LEASING	9,30%	500 000,000	532 240,000	1,629
	Placement à Terme			3 000 000,000	3 037 294,247	9,295
	PLT BTK 9.75% 08/03/2024	BTK	9,75%	1 000 000,000	1 004 915,069	3,075
	PLTBTK 2 M 9.35% 14/10/2023	BTK	9,35%	2 000 000,000	2 032 379,178	6,220
	Total des placements monétaires			8 957 011,976	9 072 518,232	27,766

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	30/09/2023	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	5 195 347,015	15,900
Intérêts courus sur comptes bancaires	4 989,645	0,015
Total des disponibilités	5 200 336,660	15,915

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/07/2023 au 30/09/2023 s'élèvent à **206 718,026** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/07/2023 au 30/09/2023	du 01/01/2023 au 30/09/2023	du 01/07/2022 au 30/09/2022	du 01/01/2022 au 30/09/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du compte de dépôt	4 752,575	11 477,612	3 262,873	11 658,634	15 365,330
Revenus des Certificats de Dépôt	164 671,204	391 133,815	59 947,641	184 634,622	250 681,653
Revenus des Placements à terme	37 294,247	75 867,179	0,000	4 525,151	21 161,863
TOTAL	206 718,026	478 478,606	63 210,514	200 818,407	287 208,846

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/09/2023 à **68 779,711** dinars et se détaille ainsi:

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Opérateurs Crédeurs	42 945,070	29 279,363	31 510,649
Gestionnaire	40 175,010	26 509,368	27 840,802
Dépositaire	2 770,060	2 769,995	3 669,847
Autres Crédeurs Divers	25 834,641	24 195,557	30 775,271
Commissaire aux comptes	12 289,581	12 385,379	15 803,271
Etat Impôts et Taxes	453,309	262,438	278,733
Conseil du Marché Financier	2 614,988	1 622,153	1 829,464
Contribution Sociale de Solidarité**	140,941	137,578	202,346
Publications diverses	863,076	315,263	3 188,711
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746	9 472,746
TOTAL	68 779,711	53 474,920	62 285,920

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/07/2023 au 30/09/2023	du 01/01/2023 au 30/09/2023	du 01/07/2022 au 30/09/2022	du 01/01/2022 au 30/09/2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur avances de placements	0,000	0,000	0,000	2 187,000	2 187,000
Intérêts sur avances de placements	0,000	0,000	0,000	2 187,000	2 187,000
Charges de gestion des placements	41 074,862	107 713,000	27 409,220	77 384,087	106 124,740
Commission de gestion	40 175,010	105 042,787	26 509,368	74 713,874	102 554,680
Commission de dépôt	899,852	2 670,213	899,852	2 670,213	3 570,070
Autres Charges	17 093,207	42 269,281	10 806,575	30 680,960	43 873,110
Honoraires du commissaire aux comptes	4 041,979	10 766,310	3 417,892	10 142,223	13 560,120
Redevances CMF sur les OPCVM	7 502,217	19 615,533	4 950,316	13 951,955	19 150,880
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	3 803,289	5 875,163	813,112	2 181,179	3 005,310
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 531,578	5 668,923	1 555,252	4 366,001	8 041,850
Frais Bancaires	2,973	4,757	5,235	*-96,270	*-85,678
Contribution Sociale de Solidarité	211,171	338,595	64,77	135,872	200,640
TOTAL	58 168,069	149 982,281	38 215,795	110 252,047	152 184,850

*Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2023	
Montant	24 957 625,251
Nombre de titres	238 482
Nombre d'actionnaires	562
Souscriptions réalisées	
	12 302 010,550
Montant	12 302 051,904
Régularisation des sommes non distribuables	-41,354
Nombre de titres émis	117 552
Nombre d'actionnaires nouveaux	26
Rachats effectués	
	-7 702 147,856
Montant	-7 702 177,896
Régularisation des sommes non distribuables	30,040
Nombre de titres rachetés	-73 598
Nombre d'actionnaires sortants	-14
Capital au 30/09/2023	
	29 557 445,560
Montant	29 557 499,259
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-0,650
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	6,176
Frais de négociation de titres	-52,076
Régularisation des sommes non distribuables	-7,149
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	282 436
Nombre d'actionnaires	574

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Résultats distribuables de la période	1 198 092,431	761 237,907	1 048 836,340
Régularisations de la période	256 942,482	32 658,131	90 384,524
Sommes distribuables de la période	1 455 034,913	793 896,038	1 139 220,864
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 662 414,410	-0,579	-0,004
Sommes distribuables (*)	3 117 449,323	793 895,459	1 139 220,860

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge aux titres du troisième trimestre 2023 sont de 4 041,980 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.